



DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 NOVEMBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 05 novembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 octobre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme BERNARD, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. le MAIRE, Mme RUGGERI-ZANETTACCI à M. VOGLIMACCI, M. VANNUCCI à Mme CORTICCHIATO, M. PAOLINI à M. LUCCIONI, Mme JEANNE à PUGLIESI, Mme SANNA à Mme OTTAVY SARROLA, M. KERVELLA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. FERRARA à M. BILLARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. HABANI, Mme MASSEI à Mme BERNARD, M. DELIPERI à MME OTTAVY,

Etaient absents :

Mme BIANCAMARIA, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. CAU, M. CASTELLANA, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	25
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. HABANI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour. Le Procès-verbal du conseil municipal du lundi 24 septembre 2018 est adopté.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 08 février 2015 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2018_161	28/09/2018	Concession n° 2676 au plan P-101.1 Concession d'une durée de 30 ans de terrain dans le cimetière communal Lien dit Saint Antoine
2018_162	02/10/2018	Portant prise à bail par monsieur AMHAN Michel Majdi d'un terrain d'une superficie d'environ 900 m ² issu de la parcelle communale cadastrée section CP n°134 route des Sanguinaires.
2018_162bis	02/10/2018	Portant prise à bail par monsieur AMHAN Damien Dia d'un terrain d'une superficie d'environ 900 m ² issu de la parcelle communale cadastrée section CP n°134 route des Sanguinaires
2018_163	02/10/2018	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association « Judo Pietralba »
2018_164	02/10/2018	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association « Centre Equilibre »
2018_165	02/10/2018	Convention d'occupation des locaux scolaires avec l'Association "La Ligue de l'Enseignement Fédération de Haute Corse"
2018_166	03/10/2018	Portant régularisation de la décision attributive de concession contrat n° 502 au plan J-29 d'une superficie de 20 m ² cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle
2018_167	16/10/2018	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n° 2660 au plan M-154 d'une superficie de 6m ² cimetière communal Ancien d'une durée de 50 ans
2018_168	18/10/2018	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association « Récré2A »
2018_169	19/10/2018	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association de Quartier Pietralba
2018_170	19/10/2018	Convention d'occupation de locaux scolaires avec l'Association « FALEP 2A»
2018_171	26/10/2018	portant règlement d'honoraires à Maître Patrice SPINOSI avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, dans le cadre d'un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat dans l'affaire Commune d'Ajaccio c/ consorts Farinacci.
2018_172	26/10/2018	portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure devant le Tribunal pour Enfants d'Ajaccio dans l'affaire Commune d'Ajaccio (Ceccarini Olivier/Andreani Mélanie) C/Giacomoni
2018_173	26/10/2018	portant règlement à la SCP Roberto RUDI de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire du constat Bd Madame Mère.
2018_174	26/10/2018	portant règlement d'honoraires à M. Pierre Monserrat, expert près le Tribunal Administratif de Bastia.
2018_175	26/10/2018	portant règlement d'honoraires à M. Henry Marquis, expert près le Tribunal Administratif

2018_176	26/10/2018	portant règlement à Maître Jacques Edouard CATTANEO, de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire des significations des ordonnances de référé (Appel) relative à l'établissement Roi de Rome.
2018_177	26/10/2018	portant règlement à Maître Jacques Edouard CATTANEO, de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Martini – Commune Ajaccio c/ SARL Antonetti.
2018_178	26/10/2018	Tarifification de l'activité cinématographique de l'Espace Diamant en faveur des jeunes publics scolarisés "écoles et collèges"
2018_179	26/10/2018	portant règlement à Maître Jacques Edouard CATTANEO, de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire des significations des ordonnances de référé (Appel) relative à l'établissement 3 IAN.
Décisions commande publique		
DACP-2018/20	25/09/2018	Avenant n°3 au marché 12/088 Exploitation et Entretien des installations thermiques des bâtiments communaux Lot 2 : Marché de type MTI pour 3 bâtiments à haute technicité et réactivité
DACP-2018/21	25/09/2018	Avenant n°3 au marché 12/089 Exploitation et Entretien des installations thermiques des bâtiments communaux Lot 3 : Marché de type MTI pour les bâtiments communaux à bonne technicité et réactivité
DACP-2018/22	25/09/2018	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°17/003 Impression du magazine d'information " Ajaccio en Mag " et du supplément culture pour la Ville d'Ajaccio
DACP-2018/23	28/09/2018	Marché subséquent issu de l'accord-cadre MV18/111 « accord relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux-lot 3 : bâtiments accueillants de jeunes enfants » Nettoyage multi-accueil la Souris Verte Marché subséquent n° : MV18/123
DACP-2018/24	05/10/2018	Relevés topographiques, fonciers et d'architecture
DACP-2018/25	10/10/2018	Marché MV18-122 : Extension du cimetière Saint-Antoine - Allée T Lot 2 : Espaces verts
DACP-2018/26	10/10/2018	Avenant n°1 à l'accord-cadre n°17/058 Festivités de Noël de la Ville d'Ajaccio Lot 1 - Location d'une patinoire et de son chalet d'accueil avec montage, mise en fonctionnement et démontage
DACP-2018/27	11/10/2018	Fourniture de matériels électriques, plomberie, bois et accessoires, quincaillerie, ferronnerie, vitrerie-miroiterie et peinture pour la régie des bâtiments Accord-cadre n° MV18-127 pour le lot 1 Fourniture de matériels électriques Accord-cadre n° MV18-124 pour le lot 7 Fourniture de peinture
DACP-2018/28	11/10/2018	Acquisition des illuminations pour la mise en valeur du centre-ville d'Ajaccio pour les fêtes de Noël 2018. Marché MV18-125 : Lot n° 1 Marché MV18-126 : Lot n°2
DACP-2018/29	16/10/2018	Avenant n°1 au Marché 16/036 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEPOLLUTION ET LA DEMOLITION PARTIELLE DES N°21 ET N°22 DE LA BARRE MANCINI

DACP-2018/30	19/10/2018	Fourniture de matériels électriques, plomberie, bois et accessoires, quincaillerie, ferronnerie, vitrerie-miroiterie et peinture pour la régie des bâtiments
DACP-2018/31	24/10/2018	MV18-133 : Création et modernisation de feux tricolores Marché subséquent n°3 issu de l'accord-cadre 15/070 relatif aux travaux d'éclairage public et feux tricolores - Lot n°2 – Travaux de Feux Tricolores
DACP-2018/32	24/10/2018	MV18-134 : Travaux d'éclairage public - Parking de Biancarello Marché subséquent n°2 à l'accord cadre 15/069 relatif aux travaux d'éclairage public et feux tricolores - Lot n°1 – Travaux d'éclairage public
DACP-2018/33	24/10/2018	Marché MV18/135 : Réaménagement de l'avenue BEVERINI-VICO Lot 5 : Mobilier urbain
DACP-2018/34	24/10/2018	Marché MV18-140: Fourniture de sapins naturels, floqués givrés et pailletés blancs de type Nordmann pour la ville d'Ajaccio
DACP-2018/35	24/10/2018	Fournitures de végétaux, plantes, arbustes, substrat, compost et terre végétale pour le pôle Entretien et Aménagement des espaces paysagers de la ville d'Ajaccio. Accord-cadre n° MV18-130 Pour lot 10 Bulbes Accord-cadre n° MV18-131 Pour lot 12 Graines et semences
DACP-2018/36	25/10/2018	Marché MV18-139: Acquisition de matériel technique d'aménagement scénique
DACP-2018/37	26/10/2018	Marché subséquent issu de l'accord-cadre MV18/111 « accord relatif au nettoyage des locaux et de la vitrerie des bâtiments communaux-lot 3 : bâtiments accueillants de jeunes enfants » Multi accueil de Bodiccione « U Manganiolu » Marché subséquent n° : MV18/141
DACP-2018/38	29/10/2018	Marché de conception, fourniture en location des illuminations pour les fêtes de Noël 2018, 2019 et 2020 Marché MV18-136: Lot n° 1 Marché MV18-137: Lot n° 3
DACP-2018/39	29/10/2018	Exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Ville d'Ajaccio Marchés : MV18-128: Lot 1 : Bâtiments communaux 1ère partie MV18-129: Lot 2 : Bâtiments communaux 2ème partie
DACP-2018/40	31/10/2018	MV18/138 -Acquisition et pose d'équipements de gymnastique (praticable et fosse)

1. Désignation de membres du Conseil Municipal appelés à siéger à la Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales.

Rapporteur : M. le Maire

À compter du 1^{er} janvier 2019, il convient de procéder à la désignation de 5 conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants appelés à siéger à la Commission de Contrôle chargée de la révision des listes électorales. Il est demandé au conseil municipal de désigner 5

conseillers municipaux titulaires et 5 conseillers municipaux suppléants, tel qu'exposé dans le rapport.

Vote : UNANIMITE

2. Modification de deux cent treize emplois permanents

Rapporteur : M. le maire

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (fourchettes de grade) de deux cent treize emplois permanents afin de permettre la nomination d'agents municipaux dans le cadre des avancements de grade pour l'année 2018.

Vote : UNANIMITE

3. Modification de trente-cinq emplois permanents

Rapporteur : M. le maire

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (cadre d'emplois) de trente-cinq emplois permanents afin de permettre la nomination d'agents municipaux dans le cadre de la promotion interne.

Vote : UNANIMITE

4. Modification de douze emplois permanents

Rapporteur : M. le maire

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

La délibération qui vous est soumise comporte la modification de l'intitulé et du niveau de recrutement (cadre d'emplois et fourchette de grades) de dix emplois permanents.

Vote : UNANIMITE

5. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de mise à disposition de personnel, entre la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (collectivité d'origine) et la ville d'Ajaccio (collectivité d'accueil)

Rapporteur : M. le maire

Conformément aux articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisant la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, ce rapport

a pour objet d'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer une convention de mise à disposition, à temps plein et à titre gratuit, d'un adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, auprès de la Direction Générale Adjointe Ressources et Moyens, Service Economat.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la mise à disposition, à temps plein et à titre gratuit, d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs auprès de la Ville d'Ajaccio.

- D'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer la convention de mise à disposition ci-annexée

Vote : UNANIMITE

6. Modification des modalités d'organisation des astreintes (Délibération n°2016/219 du 1^{er} Août 2016, n°2017/09 du 27 janvier 2017, n°2018/09 du 29 janvier 2018)

Rapporteur : M. le maire

Les modalités d'organisation des astreintes de la ville sont fixées par les délibérations n°2016/219 du 1^{er} Aout 2016, n°2017/09 du 27 janvier 2017, n°2018/09 du 29 janvier 2018.

Pour améliorer l'efficacité des équipes techniques de la collectivité, il est envisagé de créer une astreinte au magasin central afin d'utiliser au mieux le matériel. Ainsi la création d'une astreinte pour le magasin permettra aux équipes techniques intervenant en dehors des heures d'ouverture du magasin central de bénéficier des conseils et de la diligence d'un magasinier qui pourra, de son côté, veiller au meilleur emploi des ressources et à la bonne gestion du matériel. L'astreinte magasin sera tenue par un agent du mardi au mardi. L'agent sera sous la responsabilité de l'ingénieur d'astreinte.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire d'Ajaccio à signer à modifier au 1^{er} Novembre 2018 le nombre et le type d'astreinte de la délibération n°2016/219 du 1^{er} Aout 2016

Vote : UNANIMITE

7. Recapitalisation de la Société Publique Locale de transport en commun « Muvitarra »

Rapporteur : M. le maire

Par délibération en date du 30 mai 2016, n°2016/139, la Ville d'Ajaccio au titre de sa compétence stationnement et transport dans le cadre d'activités périscolaires, a souhaité s'associer à la Capa par la création d'une Société publique locale des transports en commun « Muvitarra », effective depuis septembre 2016. Les conditions réelles de fonctionnement de cette société ont conduit sa direction à investir dans un plan d'organisation des services et de mise aux normes nécessitant un dépassement des prévisions budgétaires initiales. Aussi et afin reconstituer la structure financière de cette société de service public de façon durable. Il est demandé au conseil municipal d'abonder le capital de la Société « Muvitarra » d'un montant de 1 200 000 €. Cette recapitalisation prendra la forme de deux versements : 800 000 € en 2018 et 400 000 € en 2019. Le premier versement fera l'objet d'une inscription en dépenses sur le budget Ville 2018, chapitre 26, lors de la prochaine Décision Modificative Budgétaire en novembre 2018. Et d'autoriser, Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires.

M. Luciani

M. le maire

M. Leonetti

M. le maire
M. Bastelica
M. Filoni
M. Leonetti
M. le maire

**Vote : 34 voix pour et 2 abstentions
(Mme Giacometti, M. Leonetti)**

8. Charges d'administration de l'infrastructure du Parking du Diamant
REPORTE

9. Budget Supplémentaire 2018 – Régie des parkings
REPORTE

10. Décision modificative n° 1/2018 – régie avec autonomie financière du port Charles-Ornano
Rapporteur : M. le maire

La Ville d'Ajaccio souhaite s'inscrire dans une démarche de certification « ports propres » pour son port de plaisance Charles-Ornano.

Pour cela, une étude diagnostic environnementale portant sur l'amélioration de la gestion des déchets et rejets d'effluents sur le périmètre de la concession, doit être réalisée.

Il est demandé au conseil municipal :

- D'inscrire en dépenses, au chapitre 011 de la régie avec autonomie financière du port, article 617, un montant de 15 000 € pour la réalisation de l'étude diagnostic environnementale,

- D'inscrire en recettes,

- au chapitre 74, un montant de 12 000 € au titre de l'aide financière à hauteur de 80 % de la part des services de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Corse pour financer cette étude,

- au chapitre 70, article 7061, un montant de 3 000 € au titre des recettes complémentaires en matière de taxes annuelles d'amarrage.

Vote : UNANIMITE

11. Attribution d'une subvention complémentaire à l'ACA Football pour le Tournoi U11
Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville d'Ajaccio apporte chaque année une aide financière, contribuant ainsi à la promotion et au développement du sport.

Par délibération N°2018/138, la Ville d'Ajaccio a accordé une subvention de 8 000 euros à l'ACA Football pour l'organisation du Tournoi U11.

Il conviendrait d'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 euros, ce qui porterait le total attribué pour le Tournoi U11 2018 à 15 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 7 000 euros à l'ACA Football.

Vote : UNANIMITE

12. Étude sur les potentialités en matière d'équipements dédiés aux arts plastiques sur le territoire Ajaccien

Rapporteur : Simone GUERRINI, adjointe déléguée

La présente délibération propose la réalisation d'une étude sur les potentialités en matière d'équipements dédiés aux arts plastiques sur le territoire ajaccien.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le projet d'étude sur les potentialités en matière d'équipements dédiés aux arts plastiques sur le territoire ajaccien. Et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse pour le financement de cette étude dont le montant est estimé à 50 000€ et le taux de participation demandé à la Collectivité de Corse est de 50%.

M. Leonetti
Mme Guerrini
M. Leonetti
M. Guerrini
M. Giacometti
M. Guerrini
M. Leonetti

Vote : UNANIMITE

13. Partenariat entre la Ville d'Ajaccio et l'Association CREACORSICA

Rapporteur : Mme Simone GUERRINI, adjointe déléguée

La Ville d'Ajaccio tend à développer une politique culturelle dont l'objectif de formation et d'élargissement des publics est prioritaire.

L'association CREACORSICA a pour objet toute activité culturelle, artistique, éducative, rééducative, pouvant se traduire par des créations artistiques, spectacles, rencontres, expositions, formations, etc.

Compte tenu de l'intérêt que représentent les activités de cette association pour la vie locale, la Ville d'Ajaccio versera à l'association CREACORSICA une subvention annuelle de **trois mille euros (3 000 €)** pour les années 2018, 2019 et 2020.

Par délibération N°2018/140 en date du 27/06/2018, la Ville d'Ajaccio a accordé la subvention 2018 à l'association CREACORSICA pour un montant de 3 000 euros.

Une convention pluriannuelle doit être conclue avec cette association.

Vote : UNANIMITE

14. Enrichissement et mouvements des collections du Palais Fesch - Acquisition par don d'une œuvre d'art pour l'enrichissement de la collection Fesch - Dépôt d'un tableau de la mairie de Corte au Palais Fesch - Demandes de prêts

Rapporteur : Mme Simone Guerrini, adjointe déléguée

Dans le cadre de l'enrichissement des collections du musée des Beaux-Arts, le Palais Fesch souhaiterait accepter le don d'une œuvre sur ardoise dans sa boîte de présentation, et souhaiterait établir une convention de dépôt d'œuvre avec la Ville de Corte.

Le rayonnement à l'étranger de la collection Fesch et de la collection napoléonienne, suscite deux nouvelles demandes de prêt.

Il est demandé au conseil municipal :

D'approuver l'acquisition par don de l'œuvre sur ardoise ;

D'approuver le dépôt du tableau de la Ville de Corte dans le cadre de l'enrichissement des collections du Palais Fesch ;

D'approuver les prêts d'œuvres pour les expositions en Italie ;

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'acquisition, au dépôt, aux prêts.

Vote : UNANIMITE

15. Programmation 2018/2019 des expositions à l'Espace Diamant

Rapporteur : Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée

Le rapport présente la programmation 2018/2019 des expositions à l'Espace Diamant qui prévoit d'exposer des artistes émergents retenus lors d'une sélection, d'organiser des expositions professionnelles et de poursuivre les partenariats avec le FRAC Corse, le CMP et le musée Fesch. Il est demandé au conseil municipal d'adopter la programmation 2019 des expositions à l'Espace Diamant ; d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à cette programmation et à solliciter, en vue de la réalisation de cette programmation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse.

Vote : UNANIMITE

16. Contrôle des comptes et de la gestion de l'office municipal de tourisme d'Ajaccio (OMT) de 2010 à 2016 – Rapport d'observations définitives

Rapporteur : M. Pierre PUGLIESI, adjoint délégué

Par la délibération n° 18/53 en date du 2 octobre 2018, le Comité Directeur de l'Office Intercommunal de Tourisme (OIT), sous la présidence de Monsieur Pierre Pugliesi, conseiller communautaire, a approuvé le rapport d'observations définitives établi par la Cour des comptes en date du 9 juillet 2018 dans le cadre du contrôle des exercices 2010 à 2016 ainsi que la réponse, jointe au rapport, formulée par l'ancien ordonnateur, Monsieur Alexandre De LANFRANCHI.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'observations définitives du contrôle des comptes et de la gestion de l'office municipal de tourisme d'ajaccio (omt) de 2010 à 2016

M. Leonetti

M. Pugliesi

M. Luciani

M. Pugliesi

M. Luciani

M. Pugliesi

PREND ACTE

17. Déclassement du domaine public communal d'un terrain d'une superficie de 14 200 m² issu de la parcelle cadastrée section BK n° 84 d'une contenance de 17 020 m² supportant l'ancien collège du Finosello.

Rapporteur : Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

La SPL AMETARRA et la Ville d'Ajaccio souhaitent, à travers la reconversion du site du FINOSELLO, créer un programme urbain mixte exemplaire réunissant logements qualitatifs, logements sociaux, services et commerces sur ce tènement foncier en friche. A cet effet, la SPL AMETARRA sollicite la Ville d'Ajaccio dans le cadre d'une cession portant sur une partie du terrain d'emprise de l'ancien collège du Finosello : la parcelle cadastrée section BK n° 84. Cette cession est conditionnée par la sortie de ce bien du domaine public communal. Il est demandé au conseil municipal de prendre acte de la désaffectation du service public éducatif de l'ancien Collège du FINOSELLO prononcée par l'Arrêté Préfectoral n° 08-0243 en date du 29 juillet 2008. Et de décider le déclassement du domaine public communal d'un terrain d'une superficie de 14 200 m² issu de la parcelle cadastrée section BK n° 84 supportant l'ancien collège du Finosello.

M. Luciani
M. Ottavy
M. Luciani
M. le maire

Vote : UNANIMITE

18. Vente de gré à gré au profit de la SPL AMETARRA d'un terrain d'une superficie de 10 200 m² environ issu de la parcelle cadastrée section BK n°84 d'une contenance de 17 020 m² supportant l'ancien collège du Finosello.

Rapporteur : Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

La SPL AMETARRA et la Ville d'Ajaccio souhaitent, à travers la reconversion du site du FINOSELLO, créer un programme urbain mixte exemplaire réunissant logements qualitatifs, logements sociaux, services, commerces sur ce tènement foncier en friche. A cet effet, la SPL AMETARRA sollicite la Ville d'Ajaccio dans le cadre d'une cession portant sur la parcelle cadastrée section BK n° 84 d'une contenance de 10 200 m². Il est demandé au conseil municipal d'approuver la vente de gré à gré au profit de la SPL AMETARRA d'un terrain d'une superficie de 10 200 m² environ issu de la parcelle cadastrée section BK n° 84 d'une contenance de 17 020 m² supportant l'ancien collège du Finosello.

M. le maire
Mme Ottavy
M. Luciani
M. le maire
M. Luciani
M. Giacometti

Vote : PREND ACTE

19. Avenant n°1 à la convention de maîtrise d'usage et de gestion conservatoire bipartite VIGNOLA-STILETTO entre la Ville d'Ajaccio et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse visée par ENGIE.

Rapporteur : Mme Nicole OTTAVY, adjointe déléguée

Afin de résoudre des difficultés de gestion patrimoniale, il a été convenu de modifier d'un commun accord la Convention de maîtrise d'usage et de gestion conservatoire bipartite VIGNOLA-STILETTO entre la Ville d'AJACCIO et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse visée par ENGIE et approuvé par délibération n°2017/179 du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2017

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'usage et de gestion conservatoire bipartite VIGNOLA-STILETTO entre la Ville d'AJACCIO et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Corse visée par ENGIE. Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

Vote : UNANIMITE

20. Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) - Modification de la délibération n° 2018/43 du 27 mars 2018 concernant - l'approbation du plan de financement global de l'action suivante : I-1 : Pose de repères et échelles de crue - Modification du Plan de financement

Rapporteur : Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI)
Modification du plan de financement global de l'action suivante :

I-1 : Pose de repères et échelles de crue

Plan de financement dans la délibération n° 2018/43 du 27 mars 2018 :

Le plan de financement s'établissait de la manière suivante :

Financement Etat : 50% soit 15 000 €

Financement FEDER : 30% soit 9 000 €

Financement Ville d'Ajaccio 20% soit 6 000 €

Nouveau plan de financement :

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Financement Etat : 50% soit 15 000 €

Financement OEC : 30% soit 9 000 €

Financement Ville d'Ajaccio 20% soit 6 000 €

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le nouveau plan de financement

21. Autorisation de solliciter des subventions de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour la réalisation de jardins familiaux au sein du quartier des Jardins de l'Empereur. - Modification du plan de financement

Rapporteur : M. VOGLIMACCI, adjoint délégué.

La création de jardins familiaux au sein du quartier des Jardins de l'Empereur est très attendue par la population. Ce projet va constituer un élément majeur de la stratégie municipale dans un quartier qui a fait l'objet de toutes les attentions des administrations publiques depuis trois années. Sa mise en œuvre concrète est envisagée pour l'exercice 2019. Il apparaît toutefois nécessaire, pour des raisons techniques, de revoir le plan de financement initial en le modifiant comme précisé dans l'exposé ci-dessous.

Vote : UNANIMITE

22. Festivités de Noël 2018

Rapporteur : M. le maire

Ce rapport présente le détail des différentes festivités prévues par la ville dans le cadre de Noël 2018 :

- les installations sur la place du Diamant (patinoire, 2 parcours « accrobranche », le marché de Noël)
- les animations (ateliers, spectacles, soirée, parade)
- les animations sportives (city trail).

Vote : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19 H 45



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI